

Prud'hommes. Un rassemblement a été organisé devant le tribunal pour protester contre l'éviction d'un salarié de la Direction des Autoroutes du Sud de la France.

Sète : soutien au patrouilleur d'autoroutes licencié

■ Musique et agapes hier midi devant le tribunal des prud'hommes de Sète. L'heure n'était pourtant pas à la fête. La CGT-Autoroutes du Sud de la France (ASF) avait appelé au rassemblement avant l'audience prud'humane de Pascal Fourcassa, patrouilleur sur le district de Sète. Outre les syndicalistes, des collègues venus de Narbonne, Salon-de-Provence... étaient présents pour soutenir ce père de famille de 46 ans licencié en 2014. La direction lui reproche d'avoir « refusé » d'effectuer une intervention à la fin de son poste sur un véhicule en panne et de ne pas avoir transmis la consigne à sa relève.

«Ce licenciement est injuste, indique Patrick Gadbin délégué syndical central CGT-ASF. Il a bien transmis la consigne mais la personne a été appelée sur un autre accident de la circulation sur le trajet. Il n'est donc pas allé jusqu'à ce véhicule en panne mais n'a pas prévenu ». Pour le syndicat qui avait déposé un préavis de grève jusqu'à ce matin 6h, la sanction est « disproportionnée ». « On m'a immédiatement sanctionné avec une lettre de licenciement, déplore Pascal Fourcassa. Si on avait des choses à me reprocher, pourquoi ne pas être venu m'en parler d'abord? Il y a d'autres sanctions avant le licenciement comme l'avertissement, le blâme, la mise à pied, la mutation... ». D'autant que le salarié a toujours été bien noté par sa hiérarchie pendant plus de 20 ans sur les 3 districts où il a travaillé. Le sentiment d'injustice est encore plus prégnant pour le patrouilleur qui a accepté de venir travailler dans le district de Sète alors qu'il exerçait sur celui Carcassonne. « Ils me l'ont demandé. Je suis allé dans leur sens. J'ai perdu mon



Pour la CGT, le licenciement de Pascal Fourcassa est « injuste » et « disproportionné ». L.L.S

taux de titulaire fixe. Aujourd'hui je paie un loyer à Carcassonne, à Sète et je n'ai plus de travail ».

Des licenciements et pas d'embauche

Ce licenciement se produit dans un contexte bien particulier. Depuis son rachat par Vinci en 2006, les Autoroutes du Sud de la France dégraisent leurs effectifs. « On compte 117 départs dits naturels, 27 licenciements et 49 ruptures conventionnelles. Soit la destruction de 176 postes de travail. Des postes non remplacés comme celui de Pascal. Le nombre de pa-

trouille est réduit. Ce qui impacte la sécurité des usagers ». Pour le syndicat, il s'agit de licenciements économiques « déguisées » car « il serait très certainement mal perçu qu'une entreprise qui génère 784 ME (chiffre en constante augmentation) puisse licencier sur de prétendus besoins économiques ». « C'est une atteinte flagrante au droit le plus élémentaire d'un salarié », commente François Liberti, conseiller départemental. Le complot de la direction, qui a trouvé un prétexte à son licenciement, est évident. Depuis la privatisation de l'autoroute, les opérations de

ce type se sont multipliées. C'est une stratégie de la Direction pour se débarrasser des éléments qu'ils jugent indésirables, comme ceux qui exercent leur droit syndical ». Sébastien Andral de l'Union locale CGT de Sète renchérit : « c'est tout pour les actionnaires et pour le profit. La variable d'ajustement, c'est le personnel. On cherche des fautes qui n'existent pas ». Pendant ce temps, ASF a bénéficié du CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) versé par l'État sur deux ans à hauteur de 11 ME. Cherchez l'erreur.

LAURENCE LADEN-SALUSTE